

Délibération N° : 23.01.12

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE VENTE / ACHAT D'EAU AVEC LA COMMUNE DE SAULX-LÈS-CHAMPLON

L'an Deux Mille vingt-trois, le 4 janvier.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 15 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Loupmont, Maizeray, Marchéville, Montsec, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Thillot, Tilly-sur-Meuse Trésauvaux, Troyon, Valbois, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fréméreville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Les Monthairons, Manheulles, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Varnéville, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Tuloises (Boucq)

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 64 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 1 | - Nombre de suffrages exprimés : 41 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président expose que la commune de Combres-sous-les-Côtes, membre du SiELL depuis le 1^{er} janvier 2022, rencontre des difficultés d'approvisionnement en eau potable pendant la période d'étiage de sa ressource en eau depuis plusieurs années. Elle avait réalisé des travaux d'interconnexion avec la commune de Saulx-Lès-Champlon et avait signé en 2016 une convention d'achat avec cette même commune.

La compétence eau étant dorénavant assurée par le SiELL, le Président demande au comité qu'une délégation lui soit attribuée pour élaborer, valider et signer une convention d'achat/vente d'eau avec la commune de Saulx-Lès-Champlon.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée :

- **DONNE** pouvoir et délégation au Président pour élaborer et valider une convention d'achat/vente qui sera établie avec la commune de Saulx-Lès-Champlon,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'achat/vente qui sera établie avec la commune de Saulx-Lès-Champlon.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



The image shows a blue circular logo for 'Service des Eaux SiELL' with the address '55210 Heudicourt' written around the bottom edge. A large, stylized signature in black ink is written over the logo.

Délibération N° : 23.01.13

Objet : PRESTATION D'ÉDITION DES FACTURES DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT POUR TIERS

L'an Deux Mille vingt-trois, le 4 janvier.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 15 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raucourt, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Loupmont, Maizeray, Marchéville, Montsec, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Thillot, Tilly-sur-Meuse Trésauvaux, Troyon, Valbois, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Les Monthairons, Manheulles, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Varnéville, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- Nombre de délégués en exercice : 64
- Nombres de membres présents : 40
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 41

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président expose que le SiELL a en charge la gestion de l'eau potable et procède à la relève des compteurs pour établir ses factures, puis il transmet les index au service en charge de la gestion de l'assainissement collectif qui sera alors en mesure d'émettre les factures selon les données transmises.

La facturation de la compétence Assainissement collectif est donc et en principe basée sur la consommation d'eau potable issue des relevés des index des compteurs d'eau. Certains services d'Assainissement Collectif communaux demandent au SiELL de leur réaliser la prestation d'édition des factures de leur compétence.

En raison de l'augmentation des frais liés à cette prestation, le Président propose les tarifs 2023 suivants :

- Forfait de mise en place du service (enregistrement de l'organisme de facturation et des contrats d'assainissement) : 200,00 € HT + TVA au taux légal applicable
- Coût d'impression par facture éditée : 1,00 € HT + TVA au taux légal applicable
- Frais d'intervention et de programmation du logiciel : Suivant devis du fournisseur du logiciel de facturation

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée :

- VALIDE les tarifs proposés pour toute facture émise à compter du 1er janvier 2023,
- AUTORISE et DEMANDE au Président d'appliquer les nouveaux barèmes de prestation d'édition des factures d'assainissement dès le 1er janvier 2023.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN
Président du SiELL



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le

12/01/2023

ID : 055-255500811-20230104-DELIB_23_01_14-DE

Délibération N° : 23.01.14

Objet : AUTORISATION DE RECOUVRER UN REMBOURSEMENT DE NOTRE ASSUREUR GROUPAMA - CAPTAGE DE SAINT-JULIEN-SOUS-LES-CÔTES

L'an Deux Mille vingt-trois, le 4 janvier.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 15 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Loupmont, Maizeray, Marchéville, Montsec, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Thillot, Tilly-sur-Meuse Trésauvaux, Troyon, Valbois, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fréméreville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Les Monthairons, Manheulles, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Varnéville, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 64 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 1 | - Nombre de suffrages exprimés : 41 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président expose

- Qu'au cours de la tempête Aurore d'octobre 2021, des arbres ont endommagé la clôture de l'aire de captage de la source dite "Vau Mécrin",
- Que le SIELL a pris les services de l'association Les Compagnons du Chemin de Vie pour déblayer et évacuer et réparer la clôture,
- Que les frais de tronçonnage, d'évacuation des arbres et de réfection du grillage se sont élevés à 1 171,50 € TTC, frais pris en charge par l'assurance du SiELL, à savoir GROUPAMA.

Le Président précise qu'en cas d'acceptation du remboursement par le comité, le dossier sera clôturé par l'assurance.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée :

- DÉCIDE d'accepter le remboursement par notre assureur GROUPAMA des frais de tronçonnage, d'évacuation des arbres et de remise en état du grillage de la source de Vau Mécrin de l'UD de Saint-Julien,
- D'AUTORISER le Président à émettre un titre de recette d'un montant de 1 171,50 € TTC au compte 778.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le

12/01/2023

ID : 055-255500811-20230104-DELIB_23_01_15-DE

Délibération N° : 23.01.15

Objet : AUTORISATION DE RECOUVRER UN REMBOURSEMENT DE NOTRE ASSUREUR GROUPAMA - LITIGE AVEC LA SOCIÉTÉ STPL

L'an Deux Mille vingt-trois, le 4 janvier.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 15 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Loupmont, Maizeray, Marchéville, Montsec, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Thillot, Tilly-sur-Meuse Trésauvaux, Troyon, Valbois, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fréméreville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Les Monthairons, Manheulles, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Varnéville, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 64 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 1 | - Nombre de suffrages exprimés : 41 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président expose que :

- Dans le cadre la procédure d'appels des offres pour les travaux de sécurisation du SiELL entre ses Unités de Distribution Nord et Sud, lots canalisations ; la société STPL a demandé le détail de sa notation et la liste des candidats retenus à l'issue de son élimination en phase candidature. Le SiELL a refusé de lui transmettre la liste des candidats retenus pour motif que la procédure d'appel d'offres était en cours. L'entreprise a alors initié une procédure via son avocat,
- Le SiELL a pris conseil auprès de Maître COISSARD, avocate associée au Cabinet LEBON de Nancy,
- Les honoraires de Maître COISSARD se sont élevés à 720 euros.

Le Président précise qu'en cas d'acceptation du remboursement par le comité, le dossier sera clôturé par l'assurance.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée :

- DÉCIDE d'accepter le remboursement par notre assureur GROUPAMA des frais d'avocat dans le cadre du dossier STPL / SiELL,
- D'AUTORISER le Président à émettre un titre de recette d'un montant de 720 € TTC au compte 778.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



Service des Eaux
SiELL
55210 Heudicourt

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 12/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Publié le 12/01/2023

ID : 055-255500811-20230104-DELIB_23_01_16-DE

Délibération N° : 23.01.16

Objet : AUTORISATION DE RECOUVRER UN REMBOURSEMENT DE NOTRE ASSUREUR GROUPAMA - SINISTRE AUTOMOBILE

L'an Deux Mille vingt-trois, le 4 janvier.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 15 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raucourt, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Loupmont, Maizeray, Marchéville, Montsec, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Thillot, Tilly-sur-Meuse Trésauvaux, Troyon, Valbois, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fréméréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Les Monthairons, Manheulles, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Varnéville, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 64 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 1 | - Nombre de suffrages exprimés : 41 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président expose :

- Lors d'un déplacement professionnel, le véhicule Renault Mégane a été sinistré en raison d'une collision avec un animal,
- Qu'à l'issue de l'expertise, l'ensemble des frais de réparation s'élevaient à 462 €,

Le Président précise qu'en cas d'acceptation du remboursement par le comité, le dossier sera clôturé par l'assurance.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée :

- DÉCIDE d'accepter le remboursement par notre assureur GROUPAMA des frais de réparation du véhicule Renault Mégane,
- D'AUTORISER le Président à émettre un titre de recette d'un montant de 462 € TTC au compte 778.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL

